

6^e partie : la mort et la résurrection (41-44)

QUESTION 41

QUELS BIENFAITS LES CROYANTS REÇOIVENT-ILS DE CHRIST À LEUR MORT?

Réponse : à leur mort, les âmes des croyants sont rendues parfaites en sainteté (1) et entrent immédiatement dans la gloire (2) alors que leurs corps, étant toujours unis à Christ (3), reposent dans leurs tombes (4) jusqu'à la résurrection (5).

1. *Mais vous vous êtes approchés /.../ de l'assemblée des premiers-nés inscrits dans les cieux, du juge qui est le Dieu de tous, des esprits des justes parvenus à la perfection...* (Hébreux 12.22-23).

2. *Nous savons, en effet, que si cette tente où nous habitons sur la terre est détruite, nous avons dans le ciel un édifice qui est l'ouvrage de Dieu, une demeure éternelle qui n'a pas été faite de main d'homme /.../ Nous sommes donc toujours pleins de confiance, et nous savons qu'en demeurant dans ce corps nous demeurons loin du Seigneur /.../ nous sommes pleins de confiance, et nous aimons mieux quitter ce corps et demeurer auprès du Seigneur* (2 Corinthiens 5.1, 6, 8).

Je suis pressé des deux côtés: j'ai le désir de m'en aller et d'être avec Christ, ce qui de beaucoup est le meilleur... (Philippiens 1.23).

Jésus lui répondit: Je te le dis en vérité, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis (Luc 23.43).

3. *Car, si nous croyons que Jésus est mort et qu'il est ressuscité, croyons aussi que Dieu ramènera par Jésus et avec lui ceux qui sont décédés* (1 Thessaloniens 4.14).

4. *Il entrera dans la paix,
Il reposera sur sa couche,
Celui qui aura suivi le droit chemin* (Ésaïe 57.2).

5. *Quand ma peau sera détruite, il se lèvera;*

*Après que ma peau aura été détruite, moi-même je
contemplerai Dieu.
Je le verrai, et il me sera favorable;
Mes yeux le verront, et non ceux d'un autre;
Mon âme languit d'attente au-dedans de moi... (Job 19.26-
27).*

Les croyants, bien que délivrés de la malédiction de la loi, doivent décéder comme le reste des hommes (Ge 3.19). Cependant, à la différence des non sauvés, lorsque l'âme d'un élu se sépare de son corps, celle-ci est parfaitement sanctifiée par la puissance de l'Esprit et pénètre directement dans la présence du Seigneur au ciel (Hé 12.23).

Bien que certains passages de l'Ancien Testament semblent l'affirmer, l'Écriture n'enseigne pas que les âmes dorment ou demeurent inconscientes dans l'attente de la résurrection (Lc 16.19-31; 23.43; Ap 6.9-11). La mort du chrétien constitue pour celui-ci une grande bénédiction (Ps 73.24-25; Ph 1.20-23; 2 Co 5.5-8).

Dans cet état intermédiaire, les âmes des élus jouissent déjà d'une grande béatitude dans l'attente de la résurrection de leurs corps (Ap 20.4, 6). La doctrine du purgatoire, un lieu où les âmes des sauvés doivent être purifiées avant de pouvoir entrer dans la présence de Dieu, ne se trouve nulle part dans la Bible.

Paul a exhorté les fidèles en Christ de Thessalonique à ne pas s'affliger outre mesure du décès de plusieurs d'entre eux en leur rappelant qu'à la Parousie le Seigneur rendra à la vie le corps de ceux qui lui appartiennent (1 Th 4.13-18; Jn 6.40; Ro 8.10-11).